

**Réunion du Conseil Municipal  
du mercredi 16 décembre 2020 à 19 h 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 21  
Date de convocation : 10 décembre 2020

**PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS  
du 16 décembre 2020**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** M. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), Mme COUDROY, M. LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. GOSSELIN, Mmes THIEBLIN, ZELLER, M. DELAS, Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme CHAPUIS, M. BRUEY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mme PARTOUCHE-SEBBAN, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

**Était excusé :** MM. DAUBA, DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES).

**Était absent :** M. DUCASSE.

Un scrutin a eu lieu, M. DELAS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**« Séance E »**

M. le Maire ouvre la séance, il est 19 h. Il est procédé à la désignation de M. Julien DELAS conseiller municipal comme secrétaire de séance. Le procès-verbal de la précédente séance du 25 novembre 2020 est adopté.

M. le Maire donne lecture des procurations et excuses :

- M. Paul DARRIBEYROS conseiller municipal donne procuration à M. le Maire
- M. Vincent DUCASSE non excusé
- M. Olivier DAUBA est excusé pour la séance

Puis M. le MAIRE aborde l'ordre du jour, tout en précisant qu'en début de séance une information sera donnée aux membres du conseil municipal sur l'arrivée à TARTAS de consultations de spécialistes médicaux dès 2021, et que M. le Président de la CCPT va venir présenter son rapport d'activités.

Offre de santé à TARTAS - Présentation

En début de séance, M. le Maire présente le directeur de la clinique Jean LE BON, qui vient présenter le projet d'installation d'une nouvelle offre de santé sur TARTAS ; cette offre participera au réseau de santé.

Après avoir remercié de sa présence le directeur de la clinique Jean LE BON de DAX, M. le Maire demande au directeur de présenter le projet « offre de proximité » pour les patients ; la clinique Jean LE BON structure de plus de 60 salariés, a un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros en 2019 et a son activité sur DAX ; ici, à TARTAS le projet est de répondre à un besoin de proximité.

Le local sera installé dans un local en face la Mairie, et dès le 15 janvier 2021, et les premières consultations se tiendront.

Après quelques questions et échanges avec le Directeur, M. le Maire remercie le directeur.

Puis M. le Maire aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

## **ORDRE DU JOUR – Projets de délibérations**

### ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n° 1 :

Ville de TARTAS – Débat sur la semaine à 4 jours – Groupe scolaire Jules FERRY – Rentrée 2021

Délibération n° 2 :

Ville de TARTAS – Communauté de Communes PAYS TARUSATE – Compétence TAP

Délibération n° 3 :

Attribution de subvention (remis en séance)

Délibération n°4 :

Décision modificative (remis en séance)

### TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 5 :

Ville de TARTAS – Participation à ENEDIS – modification

### QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 6 : Information au conseil municipal – Rapport d'activités de la CCPT

### INFORMATION - COMMUNICATION

Décisions municipales en application du C. G. C. T.

### ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

#### **Délibération n° 1 : Ville de TARTAS – Débat sur la semaine à 4 jours – Groupe scolaire Jules FERRY – Rentrée 2021**

M. le Maire lance le débat, et propose un échange.

Mme REBECHE adjointe à l'éducation indique que la commission réunie semaine passée le 10 décembre, s'est positionnée sur la semaine à 4 jours. Les enseignants et parents se sont positionnés sur la semaine à 4 jours.

A la question de Mme DEGOS, Mme REBECHE s'est appuyée sur la position du conseil d'école, précisant que l'argument majeur était la fatigue des enfants le jeudi, et la nécessité de se reposer. L'enquête des parents d'élèves a peu de réponses.

Mme REBECHE dit qu'à titre personnel, elle est pour la semaine à 4,5 j. A des demandes d'explications de Mme DEGOS, sur l'argumentation qui va dans le sens de la semaine à 4 jour,

M. MAULNY, indique que seulement 20 % de familles ont répondu, et indique la rupture de dialogue entre les parents et les représentants de parents d'élèves. « Ces 20 réponses, font c'est vrai un faible pourcentage, mais c'est le vote, comme à des moments politiques ». Sur 140 élèves, il y eu 20 retours. M. MAULNY indique que dans son cas, son fils étant en CM2, il n'a pas souhaité répondre et s'engager pour les familles, puisque son enfant ne sera plus à l'école élémentaire.

.../...

M. le Maire indique pour sa part, que l'on est ici sur l'échec d'une réforme. « Cette réforme n'a pas été bien menée. La communauté de communes avait souhaité donner une chance à cette réforme, avec l'organisation des TAP, mais il y avait des problèmes (horaires, transports scolaires...). Pour des raisons x ou y, il n'y a pas d'appui majoritaire à continuer cette expérience ; donc il faut en prendre acte ».

M. MAULNY dit que l'on est devant une loi, ou une réforme qui n'a pas pris en compte les particularités de territoire.

Mme GARRIDO dit en tant que parent, que les enfants ne vont profiter d'intentions de cette réforme.

Mme DEGOS fait rappel de l'origine de la réforme, semaine très chargée, pour avoir 5 matinées de classe avec une attention des enfants notamment le matin, tout en précisant que les 144 jours de classe font des semaines de classe. Cela étant il faut prendre les rythmes familiaux. Que doit on mettre en avant par rapport à cette réforme ou semaine d'école ?

Mme COUDROY indique que les enseignants étaient contents de voir un travail sur cinq matinées ; mais le constat à TARTAS, c'est l'absentéisme que l'on voit. Aujourd'hui, il faut donc voir que l'effet de la semaine à 4 jours, peut être une solution sur la fatigue « Casquette de l'enseignant ».

M. le Maire se refuse d'entendre que les collectivités locales n'ont pas été à l'écoute ou en appui de moyens. Il est quand même regrettable que là, on va perdre 36 jours de classe en revenant à la semaine à 4 jours, et surtout quand on dit que l'école est la vie dans une commune.

Dès lors il est procédé au vote :

CONTRE M. FAUVEL et l'opposition, abstention de Mme REBECHE. Vote POUR les autres membres présents.

## **Délibération n° 2 : Ville de TARTAS – Communauté de Communes PAYS TARUSATE – Compétence TAP**

DÉLIBÉRATION DE LA COMMUNE PORTANT MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPT : SUPPRESSION DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE TEMPS D'ACTIVITÉS PERISCOLAIRES

M. LE MAIRE :

Vu les articles L 5214-16-IV et L. 5211-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 1996 portant création de la Communauté de communes du Pays Tarusate ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Tarusate ;

Considérant la délibération de la Communauté de communes en date du 19 novembre 2020,

Monsieur Maire expose au conseil municipal que de nombreuses communes et/ou SIVU du territoire ont exprimé la volonté de solliciter une dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2021-2022, afin de revenir à un enseignement sur 4 jours hebdomadaire.

Il résulte de cela que les TAP seront supprimés sur ces communes et/ou SIVU et, par voie de conséquence, que la Communauté de Communes ne sera plus en mesure de mettre en œuvre la compétence « gestion et coordination des TAP » sur la totalité de son territoire.

Par suite, Monsieur le Maire, propose aux membres du conseil municipal d'accepter la modification des statuts de la CCPT consistant à supprimer la compétence facultative « TAP ».

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- De supprimer des statuts de la CCPT la compétence facultative libellée comme suit : « mise en place, gestion et coordination des temps d'activités périscolaires (TAP) tels que générés par la mise en œuvre du décret 2013-077 du 24 janvier 2013 »

- Que cette suppression prendra effet à l'issue de l'année scolaire 2020-2021

.../...

VOTE : Pour à la majorité, abstentions DEGOS, DUBOS, GARRIDO contre LAMOTHE

M. le Maire dit qu'il ne comprend pas le vote, puisqu'il s'agit du vote sur la compétence TAP de la CCPT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

### **Délibération n° 3 : Attribution de subventions**

(Projet remis en séance)

M. le Maire propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la PST omnisports d'un montant de **9 000 €**. Il est précisé que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget principal de la commune pour l'année 2020.

M. LAFOURCADE indique qu'il recevra chaque association sur 2021, avant de réunir la commission.

M. le MAIRE dit ses inquiétudes et souhaite accompagner les associations en difficultés et dans les besoins.

M. DUBOS demande pourquoi la commission ne s'est pas réunie, et les explications sur le montant de la subvention proposée.

M. le Maire indique que c'est le montant moyen des fêtes de ces trois dernières années ; l'aide COVID sera affinée, section par section sur 2021.

M. LAFOURCADE dit qu'il manquait des éléments pour des associations, en ce compris une section de la PST.

VOTE à l'unanimité.

### **Délibération n°4 : Décision modificative**

(Projet remis en séance)

*M. le Maire présente le dossier :*

*Point 1 :*

Par un courrier en date du 8 décembre 2020, les services du Trésor Public de TARTAS nous demandent de prendre en charge des admissions en non-valeur d'un montant de 5 375.22 € (année 2012 à 2018) ; aussi il est proposé à notre assemblée d'acter ce montant qui sera pris en compte sur le Chapitre 65, article 6541 admissions en non-valeur, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

*Point 2 :*

De plus, par ce même courrier, les services du Trésor Public demandent que les collectivités territoriales, créent une provision pour prendre en compte les admissions en non-valeur en instance et non délibérées (dont le montant pourra être modifié). Cette provision est à inscrire à hauteur de 15 %, du montant de ces restes à recouvrer ou non-valeur, au chapitre 68 article 6817.

*Point 3 :*

Par délibération en cette séance, le conseil municipal s'est prononcé pour l'octroi de subventions exceptionnelles. Il y a lieu d'ajuster le crédit ouvert.

Aussi, il est proposé les inscriptions suivantes :

#### **Chapitre 68**

Article 6817 dotations aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants

Ajouter 3 000 €      *ouverture crédit provision*

.../...

## **Chapitre 65**

### Article 6531 indemnités

Enlever 9 000 €      *ajustement crédit provision  
et crédit subventions*

### Article 6574 subventions

Ajouter 6 000 €      *ajustement crédit subventions*

Après explications sur les inscriptions proposées, que sur les adaptations comptables jusqu'en 2022 avec le compte unique, il est proposé de passer au vote.

VOTE à l'unanimité.

## TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

### **Délibération n° 5 : Ville de TARTAS – Participation à ENEDIS – modification**

M. le Maire,

Par délibération du 25 novembre notre assemblée s'est prononcée pour la participation à ENEDIS, dossier BARIS. Or, il convient de modifier le montant et de le porter à 9 197.53 € (et non 8 710.41)

Vote à l'unanimité.

Avant de passer au projet n° 6, M. le maire donne lecture de la décision concernant le commerce local.

## QUESTIONS DIVERSES

### **Délibération n° 6 : Information au conseil municipal – Rapport d'activités de la CCPT**

M. le MAIRE donne la parole au Président de la CCPT, après avoir remercié la présence du Président de l'intercommunalité « moment d'échanges » entre élus.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du rapport d'activités de la CCPT pour l'année 2019.

Le Président de la CCPT Laurent CIVEL vient présenter le rapport d'activités de la CCPT et les dossiers en cours.

Laurent CIVEL prend la parole et dit sa satisfaction d'être présent dans les conseils municipaux. Avant l'intervention, chaque élu se présente.

Après un retour sur l'existence de la communauté de communes, (18 communes), la CCPT existe et est construite sur la solidarité entre les communes qui la composent. La communauté est réellement redistributrice de fonds. La communauté est un outil, et il faut rendre compte de son action.

La composition de cette communauté autour de trois pôles importants, qui ne prennent pas la main sur les autres, tandis que sur d'autres communautés de communes c'est une ville centre qui est présente. A la CCPT ce n'est pas le cas.

La communauté de communes veut rester à sa place, c'est le principe de subsidiarité. Le CCAS, l'ESCAPETE, l'eau et l'assainissement sont des bons exemples qui rendent service. (tout en précisant que les votes, dans un sens ou dans l'autre des compétences, sont respectés ; tout cela explique le bon fonctionnement).

Cela étant 6 communes de la communauté ne s'en sortent pas ; dès lors des fonds de concours aident les communes (chacun des 18 000 habitants, représente 40 €).

Cependant, mesurons bien que l'on arrive à la limite de l'exercice, aujourd'hui, car certaines communes ont des problèmes d'autofinancement. Dès lors la CCPT a sa place.

De plus ici, le pays tarusate est la centrale des énergies vertes ; et des reversements sont réalisés au profit des communes de la CCPT sous la forme de l'IFER.

Par ailleurs, le Président CIVEL aborde le sujet du CIAS, outil de solidarité et de proximité ; outil qui est présent en période de COVID, des métiers pénibles. La CCPT peut se satisfaire que toutes les délibérations sont votées à l'unanimité (création de bons d'essence pour les agents qui utilisent les véhicules personnels pour les services aux usagers.... Ici la CCPT et le CIAS sont des bons gestionnaires, par des services de qualité...pour le service public).

S'agissant des TAP, il n'est pas de la volonté de la CCPT de se séparer de cette compétence ; (à l'exception de BEGAAR, les communes ont voté pour les 4 jours...). C'est un agrégat de volonté, qui font que les communes ont souhaité reprendre la compétence. La CCPT acte donc cette volonté, tout en ayant une volonté la solidarité territoriale.

Autre point abordé, le PLUI, dossier structurant pour le pays tarusate.

Pour TARTAS, le PLUI est un outil intéressant pour les orientations d'urbanisme. Le débat a été entre l'ETAT et la CCPT, pour donner du droit à bâtir de manière harmonisée sur les 10 années à venir (urbanisme humain, le tissu entreprises et les énergies renouvelables).

Au terme de la présentation, le Président CIVEL dit quelques mots sur la présence médicale. « Une maison de santé à MEILHAN, la maire et même le président de la CCPT, n'en reviennent pas, pourquoi à MEILHAN ? ». L'essentiel est de voir émerger des réseaux et une présence médicale à différents endroits.

Enfin, des échanges interviennent avec les élus.

M. le Maire dit que la solidarité est le résultat d'une co-construction entre les élus, les communes. M. le Maire demande au Président CIVEL de parler de la zone JUNCA, zone économique. « sur la zone de JUNCA, et comme sur d'autres zones, on voit des développements. La zone de JUNCA, la CCPT a un portail d'activités, en entrée de ville, sept lots attribués à un prix attractif pour 70 à 80 emplois ; il y aura le pôle biodiversité de l'état, un bâtiment administratif pour les hôpitaux, un chargeur pour véhicules électriques, et d'autres projets...

Pour la zone de MOUNEOU, des implantations vont arriver avec de nouveaux acquéreurs.

M. MAULNY pose question, sur la réalisation d'un projet local, alors que c'est une compétence CCPT, exemple la crèche. L'idée réflexion d'une « MAM »... En réponse le Président explique la finalité d'une compétence, et les enjeux ; et demande de travailler aux projets et de faire remonter à la CCPT.

A la demande de M. le Maire, Laurent CIVEL président du PAYS ADOUR CHALOSSE présente les compétences de cette structure de 250 communes. (SCOT projection à 20 ans, guichet unique des fonds européens pour des projets structurants.

Eric LAMOTHE demande des informations sur des difficultés rencontrées par la MLPC. Puis concernant la zone de JUNCA, il demande le devenir des anciens locaux du SYDEC.

Stéphane BRUEY demande si des compétences vont augmenter pour la CCPT.

Au terme des échanges,

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de la CCPT.

La séance est levée il est 21h30.

